



Comité Départemental du Pas de Calais De Tennis de Table

Angres le 16/06/2026

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRE et ORDINAIRE

Samedi 26 Septembre 2026 à BETHUNE

Objet :

Invitation des Présidents, Présidentes et Délégués(es) des Clubs aux :
Assemblée Générale Extraordinaire et Assemblée Générale Ordinaire
du Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table

Madame, Monsieur le Président(e) Madame, Monsieur le Délégué(e) de Club,

Le Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table a le plaisir de vous convier aux Assemblées Générales qui se tiendront le :



26 septembre 2026

A 15h00 pointage à partir de 14h00

**Complexe Sportif Marguerite YOURCENAR,
rue du Moulin à Tabac, 62400 BÉTHUNE**



Conformément aux Statuts et au Règlement Intérieur du Comité Départemental de Tennis de Table du Pas de Calais, deux Assemblées se dérouleront consécutivement.

1. Assemblée Générale Extraordinaire

Objet :

- Présentation et **vote des modifications statutaires** proposées par le Comité Directeur.

Les documents soumis au vote seront transmis aux Clubs en amont de la séance, afin de permettre une lecture attentive et une préparation des éventuelles observations.

2. Assemblée Générale Ordinaire

Ordre du jour :

- Présentation des rapports moral, sportif et financier ;
- Approbation des comptes
- * Élection complémentaire de Membres du Comité Directeur, conformément aux dispositions statutaires en vigueur
- Questions diverses.

*Les Candidats ou Candidates doivent remplir le "**Bulletin de Candidature**" joint et le renvoyer au siège du Comité Départemental et IMPERSONNELLEMENT au

Président du CDTT62
9 rue Jean BART
62143 ANGRES

Les candidatures pour les élections complémentaires devront être adressées
pour le samedi 05 septembre 2026, dernier délai.

Représentation des Clubs

Chaque Club est invité à mandater un ou une **DELEGUE(E)** conformément aux Statuts.

Le vote par procuration n'est pas autorisé.

En cas d'empêchement du ou de la Délégué(e), le délégué peut être représenté par un autre Membre de l'Association Sportive auquel il aura remis un **POUVOIR** signé par le Président de l'Association et par lui-même.

Présence et participation

La participation de chaque Club est essentielle au bon fonctionnement démocratique de notre Comité. Nous comptons sur votre présence afin d'assurer la validité des délibérations et de contribuer activement aux orientations futures du Tennis de Table Départemental.

L'Assemblée Générale ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins de ses Membres, représentant au moins la moitié des voix, sont présents.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour.

l'Assemblée Générale statue alors sans condition de quorum

Nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre présence ou absence **IMPERATIVEMENT** aux

2 adresses suivantes : sg.cdt62@gmail.com
cdtt@sport62.fr.

Tous les autres documents relatifs à ces Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire vous seront envoyés dans les délais statutaires et seront consultables sur le site du Comité dans la rubrique

« **A.G 2026** »

Le nombre de voix attribuées à chaque club est calculé en fonction du nombre de licenciés de ce Club au :
30 mai 2026

Les questions diverses sont à faire parvenir au Président du CDTT62 pour

le vendredi 11 septembre 2026 dernier délai.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations sportives et dévouées.



M. Gérald OLIVARES
Président du CDTT62



cdtt@sport62.fr
<https://cd62tt.blog>
Comité Départemental du Pas-de-Calais
De Tennis de Table
Maison des Sports du Pas-de-Calais
9 rue Jean BART - 62143 ANGRES
☎ : 03 21 72 67 34

